

40ème réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012

PNUE/CMS/StC40/18

LE POINT SUR LES SYNERGIES ET LES PARTENARIATS

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Introduction

- 1. Durant la période triennale 2012-2014, le Secrétariat s'attache principalement à consolider et à renforcer ses nombreux partenariats déjà en place, conformément à la Résolution 10.21 de la CMS. Le Secrétariat est également conscient du fait que les accords de partenariat exigent du temps et des efforts pour entretenir les relations et mener à bien les activités conjointes. Faute de ressources suffisantes, s'engager dans de nouveaux partenariats formels n'est envisagé qu'à des fins hautement stratégiques ou lorsqu'un accord est nécessaire pour formaliser des activités conjointes.
- 2. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement des activités menées avec les partenaires jusqu'au mois de septembre 2012, depuis la dixième Réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP10).

La Famille CMS

- 3. Le Secrétariat continue de rationaliser ses activités au sein de la Famille CMS dans le cadre du mandat de chaque instrument. Ainsi, la CMS et d'autres instruments apparentés ont adopté le système de notification en ligne de la Famille CMS pour les rapports nationaux, qui a été mis au point conjointement par le PNUE et le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC), en étroite collaboration avec le Secrétariat du PNUE/AEWA et sous sa conduite (et qui a été utilisé pour l'établissement du rapport de la MOP5 de l'AEWA). Le système offre un exemple concret et une proposition pour une rationalisation ultérieure des rapports nationaux pour les divers Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et pour l'harmonisation de leurs méthodes d'établissement de rapports.
- 4. Le Secrétariat de la CMS a également pris l'initiative de collecter des fonds en faveur de projets de la Famille CMS et pour leur mise en œuvre conjointe, telles que ceux concernant la création du site web de la Famille CMS et les espaces de travail (espaces communicatifs basés sur le web et espaces de travail pour les organes institutionnels de la CMS et de ses instruments). Par ailleurs, un don important est parvenu récemment de l'Accord de coopération stratégique de l'ENRTP entre la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne et le PNUE à l'appui des activités de renforcement des capacités axées sur l'Afrique pour l'exercice triennal en cours (pour plus de détails, voir les documents UNEP/CMS/StC40/10.4 (Mobilisation de ressources) et UNEP/CMS/StC40/10.15 (Renforcement des capacités).
- 5. Le processus intersessions lié au Plan stratégique de la CMS (à la fois pour la mise en œuvre du plan stratégique actuel et l'étude du contexte pour le futur plan stratégique pour 2015-2023) offre une nouvelle occasion d'interagir avec les divers Secrétariats des instruments de la CMS au niveau stratégique, y compris, le cas échéant, avec leurs organes institutionnels et les groupes d'experts (voir le document CMS/StC40/12 sur le processus relatif au plan stratégique).

Organismes des Nations Unies, Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et autres organismes intergouvernementaux

Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité (Groupe de liaison sur la biodiversité)

6. Etant donné que les postes de secrétaire exécutif tant à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qu'à la CMS étaient vacants durant cette période, le Groupe de liaison ne s'est pas réuni depuis sa retraite annuelle en septembre 2011. Des échanges de vues ont eu lieu avec le nouveau secrétaire exécutif de la CDB, pour planifier la prochaine réunion. Entre-temps, des liens ont continué d'être entretenus avec les membres du Groupe de liaison moyennant l'exécution de plans de travail conjoints et le renforcement des synergies chaque fois que possible.

Points focaux régionaux des AME du PNUE relatifs à la biodiversité

7. Le PNUE continue de fournir un appui très précieux à l'aide de ses programmes thématiques et de ses bureaux régionaux. Les points focaux régionaux des AME relatifs à la biodiversité ont rendu visite au Secrétariat de la CMS, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention de Ramsar sur les zones humides en juin 2012. Des sessions d'information de deux jours à la CMS ont permis aux points focaux de mieux comprendre le travail du Secrétariat de la CMS et des Secrétariats de ses instruments, ses domaines prioritaires et ses activités. Chacun des points focaux élabore actuellement un plan de travail régional afin de mettre en place un cadre pour leur assistance en ce qui concerne la mise en œuvre des AME relatifs à la biodiversité.

Groupe pour la gestion de l'environnement

8. Le Groupe pour la gestion de l'environnement (EMG) relatif à la biodiversité (dont fait partie le Secrétariat de la CMS) contribue à la réponse donnée à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi. Comme première mesure, le Groupe sur la biodiversité élabore une matrice pour cartographier les stratégies et les activités de chaque organisme en ce qui concerne les objectifs d'Aichi. La cartographie donnera une vue d'ensemble des domaines dans lesquels les membres ont apporté leur contribution pour atteindre les objectifs d'Aichi, lancera un débat sur les domaines de coopération potentiels entre les organismes et recensera les lacunes existantes.

Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité

- 9. Les activités en cours relatives au plan de travail conjoint CMS/CDB pour 2012-2014 comprennent celles liées aux questions de la viande de brousse, aux ateliers régionaux sur les SPANB et à l'équipe scientifique spéciale sur la faune et la santé de l'écosystème. Le Secrétariat de la CDB apporte aussi son appui en diffusant le document de la CMS Lignes directrices sur l'intégration des espèces migratrices dans les SPANB.
- 10. La CMS travaille avec le Secrétariat de la CDB et les autres conventions liées à la biodiversité pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des espèces animales dans les processus de la CDB. Ainsi, sous la conduite de la CITES, la CMS participera à une initiative parallèle conjointe visant à encourager le rétablissement des liens entre les espèces et les écosystèmes et à mettre en lumière l'importance des espèces au moment où le présent rapport est rédigé, cette initiative devait être présentée à la COP11 de la CDB en octobre 2012.

- 11. Le Comité permanent de la CITES, à sa 62ème réunion (Genève, juillet 2012) a approuvé le plan de travail conjoint CMS/CITES 2012-2014. Le Secrétariat a travaillé avec la CITES, à la fois par le biais de son Secrétariat et de ses comités, pour faire avancer de nombreuses questions, notamment celles liées aux espèces partagées telles que les éléphants, les requins, les tortues et les rapaces, et sur des enjeux émergents comme les nouveaux marchés pour le commerce des produits d'origine animale.
- 12. La coopération avec Ramsar a été étoffée grâce à la signature d'un mémorandum de coopération actualisé entre les Secrétariats en avril 2012. Le plan de travail conjoint CMS/Ramsar pour la période 2012-2014 a jeté les bases pour améliorer la coopération et faire en sorte que le travail de nos deux secrétariats tienne compte, entre autres, des changements climatiques, des maladies de la faune sauvage et de l'empoisonnement des oiseaux. Les campagnes qui ont lieu chaque année pour célébrer la Journée mondiale des zones humides et la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ont également bénéficié du soutien mutuel des deux partenaires.
- 13. Dans le cadre d'un événement organisé en marge de la COP de Ramsar (Bucarest, juillet 2012), le Système de notification en ligne de la Famille CMS a été présenté en vue de promouvoir l'utilisation du nouveau système auprès des autres AME. Une initiative similaire sera organisée à la COP11 de la CDB en octobre 2012.

Autres conventions et organisations intergouvernementales

- 14. Le Secrétariat a établi de nouveaux points focaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Des réunions d'information conjointes ont eu lieu (en face à face, dans le cas des organismes ayant leur siège à Bonn) et des synergies ont été créées. Par exemple, le Secrétariat a fourni un texte sur les questions liées aux espèces migratrices qui a été inséré dans la publication conjointe UICN/CLD/PNUE intitulée « Conserving Drylands Biodiversity » (Conserver la biodiversité dans les zones arides) qui sera présentée au Congrès de l'UICN (6 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée), et les deux secrétariats élaborent actuellement une fiche d'information visant à attirer l'attention sur le chevauchement de certains objectifs clés des deux conventions.
- 15. Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) accueille depuis janvier cette année le fonctionnaire de la CMS chargé du Pacifique. Celui-ci exerce une influence très positive dans la région, faisant connaître les objectifs de la Convention, et aidant à la mise en œuvre des MdE sur les dugongs, les requins et les cétacés des îles du Pacifique.

Société civile

Renforcement des partenariats existants

16. Une réunion portant sur le dialogue avec la société civile a été organisée en marge de la COP10 de la CMS par le Réseau sur la faune sauvage migratrice (MWN) et les Amis de la CMS. Il en est ressorti notamment que la contribution de la société civile à la CMS pourrait être renforcée et élargie, facilitée, mieux publicisée et reconnue. Dans cette optique, le MWN procède actuellement à un examen de la contribution de la société civile à la Convention au nom des partenaires de la CMS appartenant à la société civile. Cet examen est financé par des ONG, un ou plusieurs donateurs et une petite contribution du Secrétariat. Il est prévu que les résultats de cet examen aideront à fournir des informations plus complètes sur la contribution de la société civile à la CMS et seront utiles au processus intersessions consacré à l'élaboration du Plan stratégique de la CMS pour la période 2015-2023.

- 17. On trouvera ci-après quelques exemples de collaboration en cours avec des ONG partenaires:
 - a) L'Alliance des parcs de mammifères marins et aquariums (AMMPA) a publié un livre intitulé « Mediterranean Monk Seals » (Les phoques moines de Méditerranée), en coopération avec l'Association européenne des mammifères aquatiques. Cet ouvrage vise à faire connaître le phoque moine aux écoliers et aux touristes. Les profits de la vente du livre iront à la Société hellénique pour l'étude et la protection du Phoque moine.
 - b) BirdLife International (BLI) a recruté un coordonnateur (financé par des partenaires de BLI au Royaume-Uni (RSPB), en Suisse (SVS) et en Suède (SOF)) qui est chargé du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie. Le coordonnateur est basé au Bureau de l'Afrique de l'Ouest de BLI au Ghana.
 - c) Les Amis de la CMS (Freunde der Bonner Konvention (FBK)) continuent d'étudier des moyens de collecter des fonds pour la Convention, en particulier auprès du secteur privé. Les « Amis » appuient la deuxième phase d'un projet visant à mettre au point des répulsifs acoustiques dans le but de réduire les prises accidentelles de marsouins de port.
 - d) Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et le Secrétariat élaborent un simple plan de travail conjoint pour formaliser et stimuler des activités dans nos domaines où les priorités se chevauchent. Ces priorités comprennent les mammifères marins, les requins, les rapaces, les éléphants ainsi que la protection des habitats et la connectivité pour les espèces migratrices.
 - e) L'Alliance pour la conservation de la Saïga et l'Association pour la conservation de la biodiversité au Kazakhstan assurent un appui continu de coopération technique pour la mise en œuvre du Mémorandum d'Accord sur la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope Saïga et le Programme de travail international à moyen terme y afférent (2011-2015).
 - f) La Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS) continue de fournir à la Famille CMS des avis scientifiques et techniques sur les mammifères marins et coordonne le Groupe consultatif technique du MdE pour la conservation des cétacés dans la région des îles du Pacifique.
 - g) La Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) exécute actuellement un projet de la CMS concernant le gorille « Cross River » au Cameroun et au Nigéria, financé par une contribution volontaire de la Norvège annoncée à la COP10 de la CMS. Le projet est axé sur les aires protégées hors de l'habitat et vise à sauvegarder les forêts communautaires dans les deux pays. Par le biais de son bureau au Sud-Soudan, la WCS est aussi l'un des partenaires des réseaux écologiques d'Afrique dans le cadre d'un projet sur la migration du cobe à oreilles blanches.
 - h) De nombreuses organisations contribuent au succès de la campagne pour l'Année de la chauve-souris, qui compte parmi ses partenaires fondateurs le Groupe de spécialistes des chauves-souris de l'UICN, Bat Conservation International et l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA).
- 18. Dans d'autres cas, les partenaires reçoivent un financement du Secrétariat et d'autres sources, et avec une petite aide financière ils obtiennent des résultats satisfaisants. Quelques exemples:
 - a) La Fondation internationale sur la grue continue de coordonner le MdE en faveur de la grue de Sibérie en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CMS. Les activités de coordination visant à promouvoir la mise en application du MdE comprennent la

- diffusion de nouvelles et d'informations sur les grues de Sibérie, des activités d'éducation et de sensibilisation comme l'appui à l'organisation de célébrations de la grue dans les Etats de l'aire de répartition et la communication globale avec les parties prenantes au MdE.
- b) Le Réseau sur la faune sauvage migratrice (MWN) aide à coordonner le MdE pour la conservation des cétacés dans la région des îles du Pacifique, avec le concours de la WDCS.
- c) La Société royale pour la protection des oiseaux coordonne le MdE sur le phragmite aquatique, en étroite collaboration avec le Secrétariat. Elle concentre ses efforts sur l'échange d'informations entre les Etats Membres, et élabore des projets visant à améliorer l'état de conservation de l'espèce.
- d) Le Fonds de conservation du Sahara (SCF) est un partenaire important pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la région sahélo-saharienne de la CMS, renforçant la coordination avec les autorités du Niger et soutenant la Réserve naturelle et culturelle nationale du Termit et du Tin Toumma couvrant 97 000 km2 établie récemment.

Nouveaux partenaires potentiels

- 19. Le Secrétariat assure également la liaison avec d'autres organisations avec lesquelles, bien que n'ayant pas d'accord formel de partenariat, nous avons des synergies, par exemple:
 - a) Interpol et son Programme sur les atteintes à l'environnement, qui porte sur les requins, les gorilles et les éléphants.
 - b) Le Fonds mondial pour la nature (WWF) ainsi que ses programmes mondiaux. Le bureau russe du WWF travaille en liaison étroite avec le Secrétariat sur la plupart des espèces d'Asie centrale visées par la CMS.
 - c) Le Groupe environnemental Pew, qui est très actif dans le domaine de la conservation des requins.
- 20. De nouveaux partenariats formels ne sont envisagés qu'à des fins hautement stratégiques ou lorsqu'un accord est nécessaire pour formaliser des activités conjointes.
- 21. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), qui a son siège à Abou Dhabi et un bureau à Bonn, tient à étudier des activités conjointes, et les deux Secrétariats examinent les possibilités offertes, notamment la mise en place d'un projet conjoint visant à garantir que les exigences des espèces migratrices sont dûment prises en compte dans l'emploi des technologies fondées sur des énergies renouvelables.
- 22. Face aux menaces croissantes pesant sur la biodiversité dans la région arctique, il est essentiel de coopérer pour mieux comprendre les changements affectant la biodiversité dans cet écosystème fragile et unique. Les Résolutions 10.10 (Conservation globale des voies de migration) et 9.9 (Espèces marines migratrices) de la CMS invitent le Secrétariat à renforcer sa collaboration avec le Conseil de l'Arctique. De même, le groupe de travail de la conservation de la faune et de la flore arctiques (CAFF), groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la biodiversité, est invité par son conseil d'administration à renforcer la coopération avec la CMS. Le Secrétariat a participé aux réunions de mars 2012 du groupe de travail de la protection de l'environnement marin arctique (PAME) et de hauts fonctionnaires du Conseil de l'Arctique et a saisi l'occasion pour un échange de vues avec le CAFF. Les deux Secrétariats ont depuis resserré leurs liens et définissent ensemble les priorités faisant double emploi et les activités réalisables conjointement (par exemple, le partage d'informations) afin de profiter mutuellement de leurs travaux respectifs.

Secteur privé

- 23. En conformité avec le Code de conduite pour les partenariats avec le secteur privé de la CMS, le Secrétariat a renforcé ses contacts avec la société HeidelbergCement (fabricants mondiaux de matériaux de construction), qui est devenue partenaire de la campagne pour l'Année de la chauve-souris et qui a aussi promu la campagne en organisant régulièrement des nuits de la chauve-souris dans ses carrières. Le Secrétariat a attiré l'attention sur l'exposition itinérante de HeidelbergCement qui témoigne de l'importance de protéger la biodiversité dans les carrières.
- 24. Le Secrétariat s'est engagé à collaborer avec le Secrétariat de la CDB dans la Plateforme mondiale sur les entreprises et la biodiversité qui aide les sociétés à intégrer des mesures relatives à la biodiversité dans leurs stratégies et leurs processus décisionnels.

Action requise:

Le Comité permanent est invité à:

- a. Prendre note des progrès accomplis, tels que décrits dans le présent document;
- b. Faire part de toute observation qui pourrait aider le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre des synergies et des partenariats durant cette période intersessions.